

« Les hospitalisations après passage aux urgences moins nombreuses dans le secteur privé », Études et Résultats, n°997, Drees

28/02/2017

"L'enquête nationale sur les structures des urgences réalisée par la DREES, conçue en partenariat avec la Société française de médecine d'urgence (SFMU) et en collaboration avec SAMU-Urgences de France (SUDF) et l'Association des médecins urgentistes de France (AMUF), a concerné tous les établissements autorisés pour l'activité d'accueil et de traitement des urgences (au sens du décret n° 2006-577, soit 634 établissements de santé) et tous les patients qui y ont eu recours le mardi 11 juin 2013, de 8 heures à 8 heures le lendemain. Les questionnaires de cette enquête permettent le recueil d'informations sur l'organisation et les ressources de la structure des urgences, d'une part. D'autre part, pour chaque patient, des informations sur les circonstances de la venue aux urgences, la prise en charge et l'orientation à l'issue du passage sont répertoriées".